



l'environnement, c'est plus qu'un métier

RIDET 841908.001 RCS 2007B841908  
6 Rue Georgette Mourin - Z.I. de Normandie  
98800 Nouméa – Nouvelle Calédonie  
Tél./Fax : +687 43 96 93 - Portable : +687 79 06 69  
E-mail : infos@recycaledonie.com  
Web site : www.recycaledonie.com

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 19 NOV. 2015									
direction de l'environnement	N° 30584									
AFFECTÉ	Dir.	CE	CEM	CE	SGM	SAF	SCIED	SCBT	PPRB	PZF
COPIE							✓			
OBSERVATIONS	M → BICPE → 25M → MC									

19/11/15  
Nouméa, le 04/11/2014

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE LA PREVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES  
BUREAU DE LA GESTION DES DECHETS ET DE LA CONSOMMATION DURABLE

**Objet : réponse au courrier n°2014-26346/DENV du 2 septembre 2014.**

**Pièce jointe :**

Monsieur le directeur,

En réponse à votre courrier du 2 septembre 2014, nous avons le plaisir de vous transmettre les éléments suivants.

## Les déchets

- **Nature des déchets admissibles.**

Recycal n'accepte pas les accumulateurs usagés fuyards sur le site. Lorsque nous récupérons des accumulateurs ouverts ou brûlés, il n'y a plus d'acide à l'intérieur.

- **Procédure de contrôle et d'acceptation.**

Procédure en annexe (■)

- **Condition et capacités de stockage.**

*Diminuer les quantités d'accumulateurs.*

Les batteries au plomb (AUP) sont évacuées une à deux fois par mois en container maritime.

La liaison maritime pour le transport de piles vers la métropole redémarre en mars 2015. Concernant les démarches administratives, elles sont en cours de renouvellement auprès de la DIMENC.

*Supprimer tout stockage extérieur de produits susceptibles de générer des pollutions du sol et des eaux*

Cette mesure a fait l'objet d'une note interne diffusée à l'ensemble du personnel rappelant cette obligation contractuelle. Annexe (■). Et dans la mesure où nous pensons transférer l'activité de traitement des non-ferreux sur le site de Païta (après obtention de l'ICPE), le stockage extérieur s'en trouvera fortement réduit.

- **Registre de suivi**

- Copie des registres des déchets entrants et sortants du mois de juin 2014 (A3)
- *Plan général des stockages et registre des produits dangereux de fonctionnement.*  
Registre des produits dangereux de fonctionnement (A4)  
Lieu de stockage sur plan (A4)
- *Bordereau de suivi des déchets*  
Copie de l'ensemble des bordereaux de suivi de déchets du mois de juin 2014 (A5)

## Eaux et Effluents

---

- *Consommation d'eau (registre et respect des volumes)*  
Tableau de la gestion de l'énergie sur le site de Normandie. Annexe (A6)
- *Plan des réseaux*  
Copie des réseaux. Annexe (A7)
- *Entretien des installations de traitement des effluents*  
Suite à votre visite, les installations de traitement ont été dégagées. Le contrôle de ces installations figure désormais plus en détail dans notre procédure de contrôle du site quotidien (annexe 9)
- *Étanchéité des différentes aires*  
Identifier l'origine des égouttures présentes sur la rampe d'accès et limiter le risque de pollution par écoulement, ruissellement  
Les égouttures présentes sur la rampe d'accès provenaient d'une fuite hydraulique de notre chariot élévateur. Le problème a été résolu par le remplacement du chariot élévateur par un nouveau.
- *Isolement du réseau*  
A la sortie du site, avant le raccordement au réseau public, il existe une vanne de sectionnement. Voir l'emplacement sur le plan de réseau (A8).
- *Aire de stockage dédiée au stockage exceptionnel*  
Un bac étanche de type bac à batterie est dédié, en régime normal, à des stockages exceptionnels de déchets issues d'accidents mettant en cause des matières polluantes.

## Risques

---

- *Clôture de l'installation*  
En discussion avec le propriétaire des locaux
- *Consignes d'exploitation et de sécurité*  
L'interdiction d'apporter du feu est affichée à l'entrée du site  
Procédure d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité des installations Annexe (A10)  
Mesure à prendre en cas de fuite sur un récipient ou une canalisation contenant des substances inflammables ou produits polluants (A11).  
Il n'y a pas de « travail par point chaud » sur le site de Recycal Normandie. En cas de nécessité, lors de l'intervention d'une entreprise extérieure pour de la maintenance, un « permis feu » sera délivré (exemple annexe A12)  
Moyens d'extinctions en cas d'incendie (annexe A13) :
  - 1 extincteur à l'entrée des bureaux
  - 1 extincteur à droite de l'entrée principale du dock
  - 1 RIA à l'extérieur du dock.

Procédure d'alerte et de conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident (annexe [A12](#))

- *Contrôle et entretien du matériel*

Le personnel est formé pour assurer le contrôle et l'entretien quotidien du matériel utilisé dans le cadre des activités de Recycal.

La presse et le granulateur sont contrôlés par le personnel de Recycal. L'ensemble des procédures sont dans le « livret d'exploitation » en permanence à la disposition du personnel (exemple de procédure en annexe [A13](#))

Le matériel de levage est contrôlé par la société SOCOTEC (annexe [A14](#))

Le matériel de pesée par la société PESAGE EQUIPEMENT (annexe [A15](#))

Les extincteurs sont contrôlés par la société AREOFEU (annexe [A16](#))

- *Equipe de sécurité, formation du personnel*

Durant le dernier trimestre 2014, l'ensemble du personnel a participé à une formation « sécurité incendie » (annexe [A17](#)), ainsi qu'une formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) annexe ([A18](#)).

## Incendie

---

- *Dispositif de désenfumage*

Il n'y a pas de système de désenfumage en partie haute. La sté AREOFEU, lors de sa visite nous a confirmé que la circulation d'air provoqué par l'ouverture des deux volets roulants était largement suffisante au vu du volume du dock.

- *Accessibilité des secours*

Comme indiqué dans la note interne du 28 07 2014, le dégagement de la façade sud a bien été pris en compte suite à votre visite ([A19](#)).

- *Ventilation des locaux*

En dehors des périodes d'activité du site, les deux fenêtres en partie basse, permettent de conserver une ventilation constante du site. Les vitres restent ouvertes. Les volets roulants sont baissés de manière à laisser passer de l'air entre les lames. C'est pour cette raison que les volets sont doublés d'un grillage de sécurité pour éviter les risques de malveillances.

- *Contrôle annuel des installations électriques*

Premier contrôle annuel effectué le 02/11/15 ([A20](#))

- *Dispositif de coupure de l'alimentation électrique*

Il y a deux niveaux pour couper l'alimentation électrique :

Un disjoncteur au niveau de l'armoire électrique à droite de l'entrée du dock.

En dehors du site, bord de route, à droite de la rampe d'accès, il y a également un disjoncteur au niveau du compteur électrique. Les emplacements sont indiqués dans les consignes générales de sécurité (annexe [A21](#))

- *Moyen de lutte contre l'incendie (disponibilité et contrôle)*

Le sable est stocké dans un bac de 100L.

Un passage de 1m de large est maintenu en permanence pour accéder facilement au RIA. Son contrôle est inclus dans la prestation de vérification des extincteurs tous les ans

## Auto surveillance

---

- *Présence de piézomètres*

Recycal est installée en plein milieu d'une Zone Industrielle située, elle-même, en zone urbaine. La surface que nous occupons, est commune avec une autre entreprise.

- *Déclaration annuelle de productions de déchets*

Tableau en Annexe (  )

- *Réalisation des différents contrôles et analyses*  
Contrôle électrique réalisé le 02/11/15

## Autres

---

- *Lutte contre les nuisibles*  
Nous n'avons pas constaté de présence de nuisibles dans nos locaux. Que ce soit des rats ou même des cafards. Concernant les moustiques, la mairie organise régulièrement des campagnes d'épandage de manière préventive. De notre côté, nous appliquons les règles de bases en vidant ou supprimant systématiquement les points où l'on peut trouver de l'eau stagnante.
- *Activités et capacités*  
Le porté à connaissance concernant les quatre points évoqués est en cours de rédaction. Et vous sera transmis dès qu'il sera finalisé.

Gérant associé